



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Cooperatives et groupements

Question écrite n° 39819

### Texte de la question

M Edmond Alphandery attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'insuffisance de l'enveloppe de prêts bonifiés alloués pour 1988 aux coopératives d'utilisation de matériel agricole. Cette enveloppe, fixée à 450 millions de francs selon la décision prise lors de la conférence agricole du 25 février 1988, est en diminution de près de 5 p 100 par rapport à l'enveloppe allouée en 1987 (473 millions de francs). Les agriculteurs qui se regroupent en CUMA sont donc moins bien traités que les investisseurs individuels qui voient les réalisations de prêts bonifiés (PAM) augmenter de 25 p 100. En outre, les besoins étant estimés à 550 millions de francs, un grand nombre de demandes risquent de n'être pas honorées. Dans le Maine-et-Loire, par exemple, alors qu'on estime les besoins à 24 millions de francs, l'enveloppe est de 17 millions de francs. En un temps où le matériel agricole coûte de plus en plus cher et évolue technologiquement très vite, où le revenu agricole progresse moins vite que les charges et où la préservation de la capacité d'investissement des exploitants agricoles s'impose, il est absolument nécessaire de promouvoir les formules d'entraide et de coopération telles que les CUMA et donc de soutenir leur action en leur octroyant les crédits nécessaires. Il lui demande les mesures d'ajustement qu'il compte prendre afin de compléter l'enveloppe financière à hauteur des besoins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alphandery Edmond](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39819

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 1988, page 1930